Cinquante deuxième année. - N ° 103 A Vendredi 1er juin 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 336

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

394 940 795 RCS Nantes.
APISOFT.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 200000 EUR.
Adresse : 5, rue du Tertre ZI de Nantes Carquefou, 44470 Carquefou.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : DIMO MAINT Société par Actions Simplifiée Au capital de 140.000 euros Siège social : 561, Allée des Noisetiers 69760 LIMONEST 510 268 337 RCS LYON APISOFT Société par Actions Simplifiée Au capital de 200.000 € Siège Social : 5 rue du Tertre ZI de Nantes Carquefou 44470 CARQUEFOU 394 940 795 RCS NANTES AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE APISOFT (ABSORBEE) PAR LA SOCIETE DIMO MAINT (ABSORBANTE) 1- Evaluation de l'actif et du passif de la société APISOFT dont la transmission à la société DIMO MAINT est prévue : Montant de l'actif 1.400.130,42 € Montant du passif... 1.007.236,10 € 2- Augmentation de capital de la société DIMO MAINT, société absorbante : La société DIMO MAINT, société absorbante détenant la totalité des actions de la société APISOFT, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. Il n'a pas été établi de rapport d'échange. Il ressortira de l'opération un mali de fusion d'un montant de 1.425.830,11 €. 3- Dépôt du projet de fusion : Le projet de fusion établi le 16 mai 2018 a été déposé, au nom des deux Sociétés, le 29 mai 2018 au greffe du Tribunal de Commerce de Lyon et le 30 mai 2018 au greffe du Tribunal de Commerce de Nantes. POUR AVIS : les représentants légaux des sociétés absorbante et absorbée.